



Saint-Clément-des-Baleines, le 13 novembre 2023

Affaire suivie par :  
**Le Maire,**  
**Lina BESNIER**  
réf.2023.11.474  
Estelle LAMBERMONT  
Directrice des services

**Monsieur le Président**  
**Association des Contribuables du Nord**  
**de l'Île de Ré**  
**BP n° 90003**  
**17880 LES PORTES EN RE**

**Objet :** Demande de communication de documents administratifs.  
**Réf.:** Votre lettre du 6 novembre 2023

Monsieur le Président,

Par courrier recommandé daté du 6 novembre 2023 et reçu le 7 novembre 2023, vous avez sollicité la communication des documents administratifs suivants :

- budget et comptes joints à la demande de subvention 2023 de l'association LABEL OYAT
- copie des contrats ou conventions de mise à disposition, à titre gratuit ou onéreux, du domaine public communal signés entre la commune et l'association LABEL OYAT

Votre demande va être traitée dans les délais réglementaires.

Elle est susceptible de donner lieu à une décision implicite de rejet si nous n'avons toujours pas répondu à la date du 7 décembre 2023.

Vous disposerez alors d'un délai de 2 mois pour saisir la CADA, commission d'accès aux documents administratifs (art. R 343-1 du code des relations entre le public et l'administration).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées,

**Le Maire,**



Lina BESNIER